

**Assemblée générale**

Distr. générale
10 mai 2002
Français
Original: anglais

Vingt-septième session extraordinaire

Point 3 de l'ordre du jour

**Pouvoirs des représentants à la vingt-septième session
extraordinaire de l'Assemblée générale****Lettre datée du 10 mai 2002, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent
de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous adresse la présente lettre en ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés.

Comme suite à l'appel que vous avez lancé en vue de faire de la session extraordinaire consacrée aux enfants une occasion mémorable, et après consultation avec les coauteurs de l'amendement au projet de résolution de la Commission de vérification des pouvoirs, nous avons décidé de ne pas insister pour que notre amendement publié sous la cote A/S-27/L.2 soit mis aux voix.

Nous tenons à indiquer que cet amendement est conforme à la déclaration faite par les ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés, lors de la réunion qu'ils ont tenue du 27 au 29 avril 2002 à Durban (Afrique du Sud), et qu'il se fonde sur le droit international et sur les résolutions pertinentes des Nations Unies.

Étant donné ce qui précède, nous comptons soulever la question à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, qui débutera le 10 septembre 2002.

Nous vous prions de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, au titre du point 3 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Dumisani S. **Kumalo**

